

Nouveau programme de réduction des déchets Votre avis compte !

Le Syvedac renouvelle son engagement en faveur de la réduction des déchets et prépare actuellement son programme d'actions qui couvrira la période 2024-2030. Avant sa validation dans quelques semaines, les habitants sont invités à donner leur avis dans le cadre d'une consultation publique.



Le PLPDMA, qu'est-ce que c'est ?

PLPDMA signifie Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Il regroupe les actions mises en œuvre dans le seul but de réduire la production des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets ménagers et assimilés, c'est quoi exactement ?

Ce sont les déchets produits par les ménages d'un part et ceux produits par les petits acteurs économiques du territoire (commerçants, administrations...) d'autre part. Les quantités et caractéristiques des déchets des petits acteurs économiques sont proches des déchets des foyers et sont donc gérés de la même manière.

[Lien vers la consultation publique](#)

(ne pas ouvrir sur internet explorer)

Consultation ouverte jusqu'au vendredi 7 juin 2024.



CONTACT PRESSE

Olivier DELVALLÉE, chargé de communication

SYVEDAC - 9 rue Francis de Pressensé - 14 460 COLOMBELLES

Tél. 02 31 28 40 65 • Port. 06 31 95 09 51

o.delvallee@syvedac.org • syvedac.org

Prévention et tri des déchets, est-ce la même chose ?

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. » La prévention consiste à voir chaque bien de consommation usagé et/ou reste alimentaire comme une ressource et à faire en sorte que cette ressource ne devienne pas un déchet (grâce à la réparation, au réemploi, au compostage...).

Dès lors que le produit alimentaire ou le bien de consommation sont jetés (poubelle, déchèterie), ils deviennent des déchets. Afin qu'ils puissent être valorisés sous forme matière ou organique, il convient donc de les trier.

La prévention des déchets vise à réduire leur production, elle consiste à éviter de les jeter à la poubelle et a donc lieu avant le tri.

En 2023, la gestion des déchets sur le territoire du Syvedac a coûté aux collectivités plus de 18 millions d'euros. **Produire et jeter moins de déchets constitue donc un levier puissant de maîtrise des coûts de gestion des déchets ménagers.**

Le programme de réduction des déchets 2024-2030

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés regroupe 30 actions réparties dans 9 axes :

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets
2. Communication et sensibilisation
3. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire
5. Eviter la production de résidus de jardin et encourager la gestion de proximité des biodéchets
6. Augmenter la durée de vie des produits
7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
8. Réduire les déchets des entreprises
9. Fixer des objectifs de valorisation

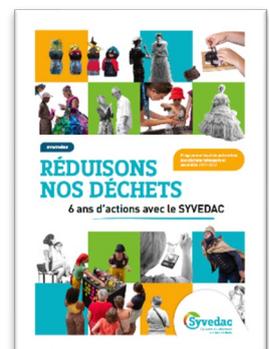
Le détail des actions sont donnés avec des exemples dans le formulaire en ligne.

Le bilan du précédent programme vient de paraître

Le précédent programme de réduction des déchets, qui a couvert la période 2017-2022, a permis de réduire de 10 % les déchets.

Concrètement cela veut dire qu'en moyenne **chaque habitant du territoire du Syvedac a réduit sa production de déchets de 70 kg en l'espace de 5 ans !** Une performance qui montre que réduire ses déchets est tout à fait possible.

Retrouvez une synthèse du bilan de ce programme dans l'espace documentaire de notre site web : <https://syvedac.org>.



CONTACT PRESSE

Olivier DELVALLÉE, chargé de communication

SYVEDAC - 9 rue Francis de Pressensé - 14 460 COLOMBELLES

Tél. 02 31 28 40 65 • Port. 06 31 95 09 51

o.delvallee@syvedac.org • syvedac.org